

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Harrington tenue au 2940, route 327 ce vendredi le 3 mai 2024 à 16h00.

Présents et formant quorum sous la présidence de la mairesse Gabrielle Parr, les conseillères Chantal Scapino et Julie James et les conseillers suivants : Richard Francoeur, Robert Dewar et Gerry Clark

Le conseiller Daniel St-Onge est absent.

Le directeur général Steve Deschênes est présent.

### **Ordre du jour**

- 1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Autorisation de signature de la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL)**
- 4. Octroi de contrat- Services professionnelles pour la conceptualisation des plans et devis pour le chemin Harrington**
- 5. Octroi de contrat - Services professionnelles d'études géotechniques pour la conceptualisation des plans et devis pour le chemin Harrington**
- 6. Octroi de contrat - Réfection du chemin de la Rivière-Rouge**
- 7. Période de question**
- 8. Levée de la séance**

#### **1. Constatation du quorum et ouverture de la séance**

La séance est ouverte à 16h00. Madame la mairesse Gabrielle Parr constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été notifiés à tous les membres du conseil, conformément aux dispositions des articles 152 et 156 du *Code municipal du Québec*.

**2024-05-R202**

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Robert Dewar

**ET RÉSOLU QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**2024-05-R203**

#### **3. Dossier no RNP67873 - Autorisation de signature de la Convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide financière à la voirie locale (PAVL)**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Harrington a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Harrington a pris connaissance de la convention d'aide financière, l'a signée et s'engage à la respecter;

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition du conseiller Gerry Clark

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité du Canton de Harrington confirme son engagement à faire réaliser les travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme la mairesse Gabrielle Parr ainsi que le directeur général Steve Deschênes sont dûment autorisés à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-R204

**4. Octroi de contrat - Services professionnels pour la conceptualisation des plans et devis pour le chemin de Harrington**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des offres pour des services professionnels pour la conceptualisation des plans et des devis pour les travaux du chemin de Harrington ;

**ATTENDU QU'UN** comité de sélection a été mandaté afin d'analyser les offres reçues et procéder à une recommandation au Conseil ;

**ATTENDU QUE** les travaux visés feront l'objet d'une demande de subvention dans la cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**POUR CES MOTIFS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Richard Francoeur

**ET RÉSOLU D'**octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, tel que dûment soumissionné, à l'entreprise Parallèle 54 Expert Conseil Inc. pour la somme de 95 113.07 \$ toutes taxes incluses

**ET QUE** les montants associés à cette dépense soient pris à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-R205

**5. Octroi de contrat - Services professionnels d'études géotechniques pour la conceptualisation des plans et devis pour le chemin de Harrington**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des offres pour des services professionnelles d'études géotechniques afin de compléter la conceptualisation des plans et devis du chemin de Harrington ;

**ATTENDU QU'UN** comité de sélection a été mandaté afin d'analyser les offres reçues et procéder à une recommandation au Conseil ;

**ATTENDU QUE** les travaux visés font l'objet d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**POUR CES MOTIFS**

**IL EST PROPOSÉ PAR** la conseillère Julie James

**ET RÉSOLU D'**octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, tel que dûment soumissionné, à l'entreprise SCP Geotek inc. pour la somme de 58 240.59 \$ toutes taxes incluses

**ET QUE** les montants associés à cette dépense soient pris à même le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2024-05-R206

## 6. Octroi de contrat - Réfection du chemin de la Rivière-Rouge

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur la plateforme d'appel d'offres automatisé (SEAO) afin d'obtenir des offres pour les travaux de réfection du chemin de la Rivière-Rouge;

**ATTENDU QUE** les travaux visés font l'objet d'une subvention dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

### POUR CES MOTIFS

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Robert Dewar

**ET RÉSOLU D'**octroyer le contrat et ce, conditionnel à la confirmation et à la réception des montants de la subvention, au plus bas soumissionnaire conforme, tel que dûment soumissionné, à l'entreprise Inter Chantiers Inc. pour la somme de 3 495 312.22 \$ toutes taxes incluses.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 7. Période de questions

La mairesse répond aux questions qui lui sont adressées par les citoyens présents à la séance.

2024-05-R207

## 8. Levée de la séance

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Gerry Clark et résolu que la séance soit levée à 16h10.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Gabrielle Parr, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

\_\_\_\_\_  
**Gabrielle Parr**  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
**Steve Deschênes**  
Directeur général et greffier-  
trésorier